

Broyage de vos branchages à ASTON

Cette opération est proposée par la Communauté de communes
en partenariat avec votre commune.

- 1 **Déposez
vos branchages
rue du Carayet
(au-dessus d'EDF)
du 15 au 30 octobre**



- 2 **Dates de broyage prévues
par les agents de la CCHA
à partir du 31 octobre 2025**



- 3 **Récupérez votre broyat
GRATUITEMENT
une fois les opérations
de broyage terminées**



Consignes d'utilisation

ATTENTION : Tonte, feuilles et épines interdites



La commune vous propose le broyage de vos branchages près de chez vous !

Au préalable, triezy les tas de branches, en fonction de leurs tailles :

- les petits branchages **jusqu'à 1 cm de diamètre** peuvent directement être broyés à la tondeuse, déposés dans le composteur, ou bien servir à allumer la cheminée ou le barbecue !
- les branchages moyens (**de 1 cm à 14 cm de diamètre**) avec ou sans feuille pourront être broyés.
- les plus gros morceaux de bois peuvent servir de bois de chauffage.



Les avantages du broyat sont nombreux, il sert à :

- **pailier** vos plantations (déposer une couche de broyat au pied des plantations) permet de maintenir l'humidité des sols, freiner la repousse des indésirables et limiter l'arrosage. Remplacer le broyat régulièrement, car il se dégrade progressivement.



- **équilibrer votre compost** (apport de matière sèche).
- **embellir** vos massifs et créer des allées dans votre jardin.



Plus d'infos

reduisonsnosdechets@cc-hauteariede.fr / 06 78 20 18 97



RAPPEL : le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année !